



Probleme conjugal lié à une privation des libertés

Par **simon29**, le **23/08/2009** à **18:06**

Bonjour,

j'ai une amie qui se trouve dans une situation humainement difficile , je souhaite l'aider pour qu'elle trouve des solutions pour sortir de celle-ci.

elle est mauricienne , mariée depuis un an a un français , et a une carte de sejour pour un an (renouvelable).

elle ne se plait plus avec cette homme magre multiples tentatives de reconciliation, desormais elle desire le quitter mais celui ci la menace en lui disant que si elle fait ca il la met dans le premier avion pour maurice et qu'il ne veut plus la voir et qu'il fera son possible avec l'ambassade pour annuler ses demandes ulterieures de visas.

Du coup elle se retrouve enfermée dans une vie plutot triste , sans liberté de choix de vie.

Cet homme avait auparavant eu un autre mariage avec une malgache , qui elle avait quitté la maison conjugale parce qu'elle aussi ne s'entendait plus avec lui. Il ,avec le temoignage d'une voisine attestant du depart de la femme malgache, a obtenu de l'ambassade l'interdiction de cette femme de reintegrer librement un pays de la CEE.

premiere question: peut elle engager le divorce (ils se sont mariés a maurice)? Il lui a bien fait comprandre qu'il ne signera pas lui ce divorce.Sans sa signature le divorce peut il etre ratifié?

deuxieme question: en quels cas et de quel droit cet homme peut engager des demande de restriction de liberte de voyager a l'ambassade? quels sont les possibilité de defense de mon amie dans le cas ou il recommence la même demarche qu'avec son ex malgache

en esperant que ma requete soit resté comprehensible , je vous remercie, par avance, de l'attention et des reponses que vous pourrez apporter a cette femme qui a en l'espece besoin d'aide juridique et morale.